

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Nicolas TILLMANN, Magalie CHAVAS, Anne MIZONY, Jean-Louis PERON, Céline ELIE

Chrystel TUNON donne procuration à Thierry MARTINAUD

Brigitte REAT donne procuration à Jean-Louis BARIOT

Marie-Anne MATHEVET donne procuration à Magalie CHAVAS

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 25 octobre 2016**
- **Subdélégation du Droit de Préemption à l'EPORA**
- **Réhabilitation du réseau assainissement, choix de l'entreprise**
- **Modification des statuts de le CCMP**
- **Réseau de lecture publique communautaire (transfert de charges CCMP)**
- **Tarifs cantine**
- **Droit de préemption urbain**
- **Divers**

I- Subdélégation du droit de préemption à l'EPORA

A la demande d'EPORA, et vu l'article L213-3 du code de l'urbanisme et l'alinéa 15 de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité, délègue le droit de préemption urbain sur le périmètre foncier faisant l'objet de la convention 42F010 signé par le Maire.

II- Réhabilitation du réseau assainissement, choix de l'entreprise

La commission d'appel d'offres s'est réunie 2 fois afin de choisir au mieux l'entreprise qui fera les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement

Classement des offres suite à la négociation

ENTREPRISES	VALEUR TECHNIQUE					PRIX	TOTAL	Classemen
	Méthodologie d'exécution	Moyens d'exécution	Planning	Procédés de contrôle, qualité, sécurité, protection environnement	TOTAL Valeur technique			
	sur 15	sur 10	sur 15	sur 5	sur 45			
ROUX CABRERO	9	6	9	3	27	51,74	78,74	4
FAURIE	12	8	15	5	40	53,22	93,22	1
BOISSET/MONTAGNIER	9	10	15	3	37	53,57	90,57	2
MOUNARD TP	9	8	6	3	26	48,69	74,69	5
MOUTOT GC	9	8	3	3	23	49,46	72,46	6
BORNE TP	9	8	12	3	32	55,00	87,00	3

La commission a décidé de retenir l'entreprise FAURIE, située à St-Agrève, pour un montant total des travaux de 614 000,00 € HT. Une partie des travaux sera sous-traitée par l'entreprise BorneTP (entre 100 000,00 € et 150 000,00 € HT)

Le conseil municipal, à l'unanimité, suit la décision de la commission d'appel d'offres

III- Modification des statuts de le CCMP

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des statuts actuels de la Communauté de Communes des Monts du Pilat en date du 30 juin 2015.

Suite à la Loi NOTRe, la CCMP doit mettre en conformité ses statuts avant le 31 décembre 2016, par ailleurs, des réflexions sur des prises de compétences nouvelles ont été menées notamment dans le cadre du Schéma de Mutualisation.

Par délibération du 18 Octobre 2016, la Communauté de Communes des Monts du Pilat (CCMP) demande la modification de ses statuts. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la communauté de commune des Monts du Pilat

IV- Réseau de lecture publique communautaire (Transfert de charge CCMP)

Lors de la modification de statuts du 18/10/2016 soumise à l'approbation des communes est insérée la compétence du « Réseau de lecture publique communautaire ».

La commission locale d'évaluation des charges transférées a évalué le montant des charges transférées par les communes à hauteur de 1,50 €/habitant (base recensement 01/01/2016) pour les communes équipées d'une Bibliothèque Municipale, soit Le Bessat, Bourg-Argental, Jonzieux, Marlhes, Planfoy, Saint-Genest-Malifaux, Saint-Julien-Molin-Molette, Saint-Régis-du-Coin, Saint-Romain-les-Atheux, Saint-Sauveur-en-Rue, Tarentaise, La Versanne et 1,12 €/habitant pour les communes sans service, soit Burdignes, Colombier, Graix et Thélis-la-Combe. Le coût pour la commune sera de 1894,50 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant des charges transférées.

VI- Tarifs cantine

Au 1^{er} septembre 2016, le partenariat avec le collège du Pilat et le département de la Loire a été renouvelé, le tarif factur² par le collège est de 3,32 €

Un coût supplémentaire lié à l'emploi d'un agent de la commune de Bourg-Argental qui aide à la confection des repas 16 h par semaine s'ajoute. L'estimation est de 0.28 €/repas.

Le conseil municipal, à l'unanimité, dit que le nouveau tarif est de 3,60 €/repas à compter du 1^{er} janvier 2017.

V- Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AE 84, 5 rue Pré Martin, appartenant à Mme Emilie MATHIEU
- immeuble cadastré AE 92, 6 rue Pré Martin, appartenant à Mme Maëlle RAUT

VI- Divers

- Ordures ménagères (OM): la loi incite le SICTOM a modifié le ramassage des OM, à savoir : un bac pour chaque foyer avec un nombre de levée défini par forfait, chaque levée supplémentaire sera facturée en plus. Ce projet est à l'étude, ce système fonctionne déjà sur le canton de Pélussin.
- Les illuminations seront en place fin de semaine
- Réunion du 22/11/2016 avec le Parc :
 - ateliers participatifs, prochaine réunion le 5/12/2016, une 4^{ème} rencontre se fera fin janvier pour exposer les conclusions de ces réunions
- Aventure jeux (financés par la CCMP) : un premier test concluant a été réalisé le 31/10/2016, des familles des environs et de Bron y ont participé, la découverte du village les a intéressé, ils reviendront.
- Réunion pour la préparation du bulletin municipal :

- lundi 28/11 à 20 heures
- lundi 12/12 à 20 heures
- lundi 19/12 à 20 heures
- Chemin des tissages : les platanes près de l'usine Ste Julie ont été coupés, un réaménagement du secteur est souhaité
- Dojo : attente d'un devis afin de renouveler les derniers tatamis
- Salle des fêtes : envoi d'un courrier aux associations pour une utilisation responsable du chauffage et du ménage
- Inciter les jeunes à participer aux cérémonies commémoratives ?
- Commission aménagement :
 - Présentation des travaux d'aménagement
 - Delmonico Dorel a présenté son projet d'extension et de réaménagement du site de la carrière et précisé que le tonnage est et restera de 150 000 tonnes dans son projet d'extension.
- PLU, prochaines permanences du commissaire enquêteur :
 - le mercredi 30 novembre de 12 h à 15 h
 - le vendredi 16 décembre de 14 h à 17 h
- Prochain conseil municipal : le 13 décembre 2016

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h25.

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 25 novembre 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT



